

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-003

Date de la convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 17

Le vingt février deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CGT

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° DC2022/57 du Conseil Communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire l'examen et l'attribution de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention formulée par le syndicat CGT des fonctionnaires et des agents territoriaux de la communauté de communes en date du 02/01/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme Valentine DION, M. Bruno DAUPHY, M. Dominique DANNEAUX, M. Gérald LORFEUVRE et M. René SALEZ)

- D'ATTRIBUER au syndicat CGT des fonctionnaires et agents territoriaux de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise une subvention de fonctionnement pour 2025 d'un montant de 500.00 euros qui sera versée à la notification de la présente délibération.
- De CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

11 MARS 2025

11 MARS 2025